



Monsieur Laurent Mosar
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 26 janvier 2012

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire **urgente** à Madame la **Ministre de la Famille et de l'Intégration**.

Le règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 prévoit que toutes les communes doivent mettre en place une commission communale consultative d'intégration. La commission est renouvelée à la suite des élections communales trois mois après l'entrée en fonction du nouveau conseil. L'appel à candidature doit se faire un mois avant la date prévue pour la nomination. Les membres sont nommés par le conseil communal sur base d'une liste de candidats établie par le collège échevinal suite à l'appel à candidatures publié dans la commune.

Il me revient que l'OLAI envisage de faire un dépliant explicatif destiné aux administrations communales.

Vus les délais impartis je voudrais poser les questions suivantes en invoquant l'urgence:

- **Pourquoi ce règlement grand-ducal n'a-t-il été pris que le 15 novembre 2011 alors qu'il est prévu dans la loi d'intégration du 16 décembre 2008 ?**
- **Sous quelle forme et quand les communes ont-elles été informées du contenu et des délais impartis?**

Comme l'appel à candidats doit se faire dans les 2 mois après l'entrée en fonction du conseil communal et de nombreux conseils communaux sont en place depuis la fin novembre 2011, les 2 mois seront passés sous peu. Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements supplémentaires suivants :

- **Quand ce dépliant sera-t-il imprimé ? Quel en sera le tirage ? Quand sera-t-il diffusé ? Quel en est le coût?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Felix Braz
Député

Le caractère urgent de la question a été reconnu (26.01.2012)